Sers, membre civil ; Sergent, vétérinaire à Baisieux-les-Marquion, et Declocquement, maréchal-des-logis au 15e d'artillerie. Vingt-deux chevaux et juments ont été classés ; 1 dans la cavalerie légère ; 1 dans l'artillerie de selle ; 8 dans l'artillerie de trait léger, 12 au train de gros trait. Les opérations ont pris fin à huit heures.

A LEERS. — Lundi, à sept heures du matin, ont eu lieu, sur la place de l'Eglise, les opérations du classement des chevaux. La commission était composée de M. Rigaud, lieutenant au 15e d'artillerie, président, M. Louis Plouvier, rentier, membre civil, M. Sergent, aide-vétérinaire de réserve, vétérinaire, et M. Desclaquemont, maréchal-des-logis au 15e d'artillerie, secrétaire. M. Louis Courier, maire, assistait aux opérations. Soixante-six animaux ont été visités ; sur ce nombre, cinquante-et-un ont été reconnus aptes au service de l'armée, sept ont été réformés, six ajournés comme momentanément impropres et deux n'ont pas été présentés. La visite était terminée à neuf heures.

A NEUVILLE-EN-FERRAIN. — La revue des chevaux aura lieu, à Neuville-en-Ferrain, vendredi prochain, 1er juin, à sept heures du matin, sur la place de la Mairie.

LA CULTURE DU LIN

LYS. — On nous prie de rappeler aux cultivateurs producteurs de lin que, s'ils veulent bénéficier de la prime accordée par la loi, ils doivent faire leur déclaration de culture à la Mairie, au plus tard, le premier juin.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS

A TOURCOING

AU PENSIONNAT DE LA SAINTE-UNION. — La cérémonie des premières communions a été célébrée, hier mardi, dans la chappelle du pensionnat. Dix jeunes élèves s'approchaient, pour la première fois, de la Sainte Table. A la messe de communion, M. l'abbé Joseph Delepouille a prononcé une allocution. Aux vêpres, c'est M. l'abbé Gadenne qui a donné le sermon. L'assistance a été fort nombreuse et la cérémonie s'est faite avec beaucoup de solennité.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEVRIENDT-DELRUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Isidore Devriendt**, serrurier-entrepreneur, veuf de Dame **Lucie Delrue**, décédé à Roubaix, le 29 mai 1900, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 1er juin, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vêpres seront chantées le jeudi 31 courant, à 6 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fabricants, 3.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 31 mai 1900, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Léocadie-Eugénie Barot**, décédée à Roubaix, le 15 avril 1900, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

44-46, rue de l'Alouette, Roubaix. *Téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54879

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 29 mai 1900

Présidence de M. Martin, vice-président. — Assesseurs : MM. Bouillon et Villette, juges.

LES FRAUDEURS. — Cinq affaires de contrebande, sur sept portés au rôle des flagrants délits, à l'audience de mardi, disent assez que les écumeurs de la frontière ne chôment pas. Achille Claeys, 21 ans, ouvrier agricole à Kerkhove, a été arrêté, le 25 mai, porteur de 700 grammes de tabac. Il n'a jamais été condamné, ce qui décide le Tribunal à lui accorder le bénéfice du sursis pour la peine de 3 jours de prison et 500 francs d'amende qui intervient.

Henri Bonnel, 44 ans, journalier à Tourcoing, récolte 6 jours et 500 francs pour importation frauduleuse de café. Cet individu a été mis en cause dans une grave bagarre qui s'est produite, lors de son arrestation, entre douaniers et fraudeurs, et qui fait l'objet d'une instruction sur laquelle il y aura lieu de revenir avant qu'il soit longtemps.

6 jours d'emprisonnement et 500 francs d'amende avec sursis à Pierre Demeyer, 18 ans, rattacheur à Roubaix, pour fraude de 12 kilog. d'allumettes.

Florence Vanderauwera, et Léonie Desmet, âgées, toutes deux, de 19 ans, soigneuses, à Roubaix, ont abandonné l'atelier pour faire la fraude. Le 25 mai, elles ont été arrêtées porteuses de 21 kilog. de café et de 600 grammes d'allumettes. Un jour de prison et 500 francs d'amende à la première, et 3 jours avec sursis à Léonie Desmet.

Enfin, pour clore cette série, voici Edouard Vermeulen, 25 ans, rempailleur de chaises à Roubaix, qui s'est fait pincer avec 20 kilog. de café, 6 jours et 500 francs avec sursis, sur l'absence de condamnations antérieures.

POUR SE FAIRE ARRETER. — Polydore Vermondère, 19 ans, tisserand à Halluin, a brisé une vitre chez M. Haage. Cet individu, un vagabond, ennemi acharné de tout travail régulier, a déclaré au tribunal « qu'il ne voulait plus traîner la rue » et que c'était là le seul motif de sa mauvaise action.

Polydore Vermondère ira, pendant 6 jours, goûter les douceurs de la prison.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos d'une affiche

Monsieur le Rédacteur,

Je suis assigné à la requête de Me Chatteleyn, avocat, pour l'audience du 30 mai, solidairement avec un sieur Lesaint, au sujet d'une affiche qui a été placardée au nombre de 50 exemplaires sur les murs de Roubaix, et qui porte comme en-tête : Avis au public de l'honnêteté de Me Chatteleyn, avocat.

Je suis membre de l'Union Sociale et Patriotique, et pour éviter toute équivoque sur mon rôle dans cette affaire, je tiens à le préciser :

J'ai reçu le 14 au matin la visite de M. Lesaint, que je ne connaissais pas personnellement. Il m'a remis un manuscrit que j'ai eu le tort de ne pas lire suffisamment, étant à ce moment très pressé par la besogne. J'ai fait imprimer l'affiche sans y attacher plus d'importance qu'aux affiches électorales.

Je n'ai pas à vous affirmer que si j'avais examiné ce factum, j'en aurais refusé l'impression. Je connaissais assez de réputation la loyauté et le caractère de Me Chatteleyn pour savoir que les accusations formulées contre lui devaient être mensongères. Depuis lors, d'ailleurs, Me Chatteleyn en a fait bonne justice dans le « Journal de Roubaix. »

J'ai tenu, M. le Rédacteur, à vous écrire ces lignes afin que le public pût être fixé sur ma situation dans le procès. Je me bornerai devant le Tribunal à reproduire ces explications et à formuler mes regrets.

Veuillez agréer, M. le Rédacteur, mes salutations empressées.

VANHULLE

Tourcoing, le 26 mai 1900.

Monsieur le rédacteur du « Journal de Roubaix »

Le soleil printanier, qui ne nous gâte pas cette année, va néanmoins nous ramener juillet, et avec lui la Fête Nationale !

Au sujet de cette fête, pouvons-nous enfin espérer que notre nouveau conseil, fera droit aux réclamations réitérées des habitants des quartiers éloignés de la Grand'Place ?.

Aurons-nous dans ces dits quartiers les réjouissances et les jeux, qui se font chaque année aux mêmes endroits, faisant profiter seuls, quelques cabaretiers, au détriment de beaucoup d'autres qui, quoique payant également patente, se voient complètement privés des largesses, que l'administration municipale met à la disposition des organisateurs de la Fête.

Allons, Messieurs les conseillers, à l'œuvre, et pensez à vos quartiers respectifs.

Recevez, Monsieur le rédacteur l'assurance de notre parfaite considération.

Pour un groupe d'habitants de la rue de Gand.

J. V.

PETITE CORRESPONDANCE

Dés. Vanmansart. — Passez à la Mairie (bureau des renseignements) où l'on vous expliquera les formalités à remplir.

R. D. 10. — Voyez M. l'Econome de l'Hôtel-Dieu, rue de Blanchemaille.

A. D. 53. — Sous l'administration de M. Léon Allart, en 1880 ou 1881.

S.O.V.E.D. — Non.

C.D. Amateur de pigeons. — Il faut adresser une demande sur papier timbré de 0.60 c. à M. le Préfet du Nord.

P.M. 28. — Ecrivez à M. le chef de l'Etat-Civil de Fourmies, en lui donnant toutes les indications nécessaires, et joignez à votre lettre, un mandat poste de 2 fr. 80, plus 0.15 centimes pour la réponse.

N° 5642. — Le journal l'« Eleveur », Avenue Aubert, Saint-Ouen (Seine).

Un abonné. — Oui. Ceux qui payent à l'Etat une contribution personnelle de 5 francs.

A. H. C. Tourcoing. — Rue Royale, n° 42, à Lille.

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — Fanfare des trompettes l'« Ancienne », procédé au renouvellement de la commission qui est composée comme suit : Président : Henri Vannès ; vice-président : Louis Muller ; secrétaire-trésorier : Camille Vienne ; secrétaire adjoint : Gabriel Deshiens ; commissaires : Henri Merlin, Charles Verriest, François Vannès, Edouard Verriest ; directeur : M. Gustave Lambert ; porte-drapeau : Victor Steyt.

— FANFARE DELATTRE. — La société musicale la Fanfare Delattre, dont le président fondateur est M. Edouard Delattre, vient de renouveler son comité de la façon suivante : Président : M. Maurice Bossut ; vice-présidents : MM. Alfred Mouchart, Paul Lainé ; directeur : M. Louis Knorr ; commission civile : MM. Carlos Deffrennes, Louis Decraene ; sous-chef : M. Frédéric Timmer ; porte-drapeau : M. Maurice Van Hessche ; adjudant : M. Alcide Decottignies ; sergent-major : Edmond Droom ; sergent-fourrier : Camille Demeyère ; sergent d'habillement : Jules Vandebunotte ; archiviste-bibliothécaire : Achille Jardez ; commissaires : MM. Jean Timmer, Léon Bertrand, Julien Prévost, Georges Bauwens, Desire Weymans, Emile De Bruyckère.

TOURCOING. — La Nouvelle Union Tourquennoise donnait, hier, dans sa magnifique salle des fêtes, son premier grand concert à ses sociétaires et consommateurs. Disons de suite que la salle était absolument comble.

La fête, commencée à six heures et demie, ne s'est terminée qu'à minuit. La « Grande-Fanfare », si habilement dirigée par M. Mager père, a ouvert la première et la seconde partie du programme par des exécutions que les connaisseurs ont jugées absolument parfaites.

Une comédie bouffe, jouée avec beaucoup de naturel, par MM. Bourgeois et Marechal, a déridé l'auditoire, qui a été charmé par les romances de M. Bourgeois.

M. Marechal, subitement enroué, n'est fait remplacer par M. Omez qui, au pied levé et sans préparation aucune, est entré sur la scène et a obtenu de nombreux applaudissements.

A citer encore le club athlétique « Emiliana » ? composé d'excellents éléments.

AVIS. — La Nouvelle Union Tourquennoise a l'honneur de rappeler au public que sa salle de théâtre, située au centre de la ville, convient admirablement pour banquets, expositions, concours, concerts, représentations, etc. — Pour renseignements s'adresser 18, rue de Tournai, Tourcoing. 68807

NORD

SAINT-SAULVE. — M. Charles Rennuit, percepteur en retraite, vient de mourir subitement. Fils de percepteur, M. Charles Rennuit a rendu de longs et dévoués services à l'administration des Finances où on le tenait en très haute estime. Il avait été, en dernier lieu, percepteur à Somain, il y avait laissé les meilleurs souvenirs, M. Charles Rennuit était originaire de Lannoy.

Les funérailles seront célébrées à Saint-Saulve, jeudi prochain, à onze heures.

LES VOTES DES DEPUTES DU NORD. — L'ordre du jour de confiance, à la séance de lundi, toutes rectifications faites, a été voté par 286 voix contre 236. Voici, en ce qui concerne l'ordre du jour Bourgeois, les votes des députés du Nord.

Ont voté contre : MM. Adam, Barrois, Cochin, Dansette, Dussaussoy, Giaux, Guillain, Lemire, Loyer, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Motte, Flichon, Ribot, Roger, Roose, Trélliandier.

Ont voté pour : MM. Bersez, Debièvre, Defontaine-Dron, Evrard-Eliez, Famien, Lepez, Pasqual, Sirot, Weil-Malherbe.

Absent par congé : M. Delaune.

Tout le monde achète ses **CHAPEAUX** de paille aux **Galeries Lilloises**, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille. 48520—55815

BELGIQUE

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

L'ÉLECTION DE BRUXELLES

CHAMBRE

Sont élus 8 catholiques effectifs : MM. Neerincx, De Jaer, Vanderlinden, Renkin, Carton de Wiart, de Lantsheere, Boutridder, Colfs.

Suppléants catholiques élus : MM. Wauwermans, Decoster, Borginon.

5 socialistes effectifs élus : MM. Vandervelde, Bertrand, Delporte, Cavrot et Delbastée.

Socialistes suppléants élus : Conrardy, Wauters, Vanderbruggen, De Brouckere.

3 libéraux effectifs élus : MM. Smets, Lepage, Hymans.

Libéraux suppléants élus : Hanssens, Jacquemain, Eevewer.

2 radicaux effectifs élus : MM. Janson et Feron.

Libéraux suppléants élus : Robert et Morichar.

Les listes indépendantes et daensistes n'atteignent pas le quorum.

SÉNAT

Elus : 5 catholiques effectifs : MM. Braun, de Steenhault, Mesens, Allard et Goethals.

Catholiques suppléants élus : MM. Dupret, Parmentier-Gilbert.

2 radicaux effectifs : MM. Hanrez, De George.

Suppléant radical élu : M. Catteau.

2 libéraux : MM. De Mot, Wiener.

Suppléants : MM. Branard, Tasson.

LA MAJORITÉ PARLEMENTAIRE

La répartition définitive des sièges au Parlement s'établit ainsi :

Chambre : 85 catholiques ; 33 libéraux ; 1 daensiste 33 socialistes ; majorité gouvernementale : 18.

Sénat : 43 catholiques ; 25 libéraux ; 8 socialistes ; majorité gouvernementale actuelle : 10 ; mais l'élection des sénateurs provinciaux augmentera cette majorité, 6 conseils provinciaux sur 9 étant catholiques.

LA CHAMBRE

On compte dans la nouvelle Chambre 85 catholiques dont 6 présentés par des associations démocratiques-chrétiennes, savoir : MM. de Pontalère, Levie, Delporte, Mabille, Carton de Wiart et Renkin. En outre, M. Verhaegen, présenté par les catholiques d'Eecloo, est président de la Ligue démocratique belge.

Voici la liste des élus catholiques :

MM. Nerinckx, De Jaer, Vanderlinden, Renkin, Carton de Wiart, De Lantsheere, Debontridder, Colfs (Bruxelles) ; Schollaert, de Trooz, Rosseeuw, De Becker (Louvain) ; Snoy, Brabant (Nivelles) ; Lefebvre De Cocq, Van Cauwenberg (Malines) ; de Broqueville, Versteylen, Le Paige (Turnhout) ; Harmignies, Delporte (Mons) ; Mabille (Soignies) ; Caituyvels de Theux, de Corswaren (Hasselt) ; Raemdonck, Van Brussel, Van Naemen, de Brown (Saint-Nicolas) ; Weerte, de Sadeleer, Béthune (Alost) ; Thibbau, De Bruyn, de Kerchove (Termonde) ; Visart de Bocarmé, de Brabandere (Bruges) ; Bernaert, de Pélichy, Vanderbruggen, Van den Bogaerde (Roulers-Thielt) ; Colaert, Von Merris (Ypres) ; Derbaix (Thuin) ; Heynen (Virton-Neufchâteau) ; Hellepotte, Desmaisières, Gielen (Tongres-Maeseyck) ; Vanderhovde, De Groote, Pol (Ostende-Furnes-Dixmude) ; Coremans, Biart, Delbeke, Van den Broeck, De Wolf, Seghers (Anvers) ; Cousot, Hubert (Dinant) ; de Smet de Naeyer, Baeckerem, Van Cleemputte Coreman, Maenhaut, Verhaegen (Gand) ; Henri Delvaux, de Favereau (Arlon-Marche-Bastogne) ; Francotte, de Pontbriand, Ballemagne, (Liége) ; Pitsaert (Huy-Waremme) ; Duquesne, Cambier, Hoyois (Tournai-Ath) ; Reynaert, Tack, Liebaert (Courtrai) ; Thienpont, de Glèthinck (Audenaerde) ; Drion, Levie (Charleroi) ; Petit, Dellet (Namur) ; Davignon (Verviers).

***

La nouvelle Chambre comptera 33 libéraux-radicaux. En voici la liste :

MM. Janson, Feron, Huysmans, Lepage, Hymans (Bruxelles) ; Bauduin (Louvain) ; Jourez (Nivelles) ; Dufrane (Mons) ; Paternoster (Soignies) ; Nol (Ypres) Warocqué (Thuin) ; Buyl (Ostende-Furnes-Dixmude) ; Van Ryswyck, Delvaux, Tonnelier, Verheyen (Anvers) ; Tournay (Dinant) ; Braun, De Vigne (Gand) ; François (Arlon-Marche-Bastogne) ; Vandevenne (Courtrai) ; Liefmans (Audenaerde) ; Giroul (Huy-Waremme) ; Neujean, Trasenster (Liége) ; Crombez, Ouverleaux (Ath-Tournai) ; Lorand (Virton-Neuf-château) ; Berteaux (Charleroi) ; Mullendhorf (Verviers) ; Van de Walle (Malines) ; Termote (Bruges) ; Hambursin (Namur).

***

Les socialistes ont aussi 33 élus. Ce sont :

MM. Vandervelde, Bertrand, Delporte, Cavrot, Delbastée (Bruxelles) ; Van Langendonck (Louvain) ; Allard (Nivelles) ; Alfred Defuisseaux, Maroille, Brenez (Mons) ; Mansart (Soignies) ; Berloz (Thuin) ; Terwagne (Anvers) ; Horlait (Dinant) ; Anseele, Cambier (Gand) ; Pouille (Ath-Tournai) ; Hubin, Geuters (Huy-Waremme) ; Léonard, Caeluwart, Lambillote, Destrée, Furnémont (Charleroi) ; Defnet (Namur) ; Denis, Demblon, Smects, Wettinck, Schinler, Troclet (Liége) ; Malempre et Glorekens (Verviers).

Enfin, les daensistes ont un député à Alost, M. Debaker.

LE SENAT

43 sénateurs catholiques ont été élus :

MM. Braun, de Steenhault, Mesens, Allard, Goethals (Bruxelles) ; Dellà, Failie de Leverghem, Leclef et Steenackers (Anvers) ; d'Ursel, de Mérode, de Meester (Malines-Turnhout) ; Roberti et Descamps (Louvain) ; Dumont (Nivelles) ; Van Ockerhout (Bruges) ; de Limburg-Stirum, de Spot (Furnes-Ostende-Dixmude) ; Mullo de ter Schueren, de Jonghe d'Ardoye (Roulers-Thielt) ; Béthune, baron Surmont de Volsberghe (Courtrai-Ypres) ; de Kerchove, Vercruysse-Bracq, baron A. t'Kint (Gand-Eecloo) ; de Bergéyck, de Ribeaucourt, Mertens (St-Nicolas-Termonde) ; Van Vreckem, Raepsaet (Alost-Audenarde) ; Vandevelde, Hubert (Mons-Soignies) ; Stiénon du Pré (Tournai-Ath) ; de Mérode (Charleroi-Thuin) ; Doreye (Liége) ; Ancion (Huy-Waremme) ; Simonis (Verviers) ; de Borchgrave, Wethnall, de Grunne (Limbourg) ; Devolder, Orban de Xivry (Luxembourg) ; baron d'Huart, Mélot (Namur).

***

Les libéraux possèdent 25 sièges sénatoriaux. En voici la liste :

MM. Hanrez, De Gorge, De Mot, Wiener (Bruxelles) ; Van den Nest, Verspreeuwen (Anvers) ; Bergmann (Malines-Turnhout) ; Vanderkelen (Louvain) ; Bridel (Nivelles) ; Baert (Bruges) ; De Ridder (Courtrai-Ypres) ; Lippens (Gand-Eecloo) ; Boëyé (St-Nicolas-Termonde) ; Verbruggen (Alost-Audenarde) ; Boël, Sainctelette (Mons-Soignies) ; Huet, de Séjournet (Tournai-Ath) ; Audent (Charleroi-Thuin) ; Dupont, Montefiore-Lévi (Liége) ; de Lhoneux (Huy-Waremme) ; d'Andrimont (Verviers) ; Finet (Luxembourg) ; Février (Namur).

***

8 socialistes ont été élus pour le Sénat : MM. Devos (Gand) ; Fernand Defuisseaux (Mons-Soignies) ; Houzeau de Lehaie, Steurs, Février (Charleroi-Thuin) ; Clément, Fléchet (Liége) ; Walther de Sélys-Longchamps (Namur).

***

LES MANIFESTATIONS

A Bruxelles. — Les socialistes ont organisé lundi soir une manifestation.

Boulevard Anspach, devant les bureaux du journal le « XXe Siècle », des huées et des sifflets se sont longuement fait entendre ; puis passant devant la caserne du régiment des grenadiers, ils ont acclamé l'armée, puis les manifestants se sont rendus devant les locaux du « Peuple » éclairés par des feux de Bengale, où une « Marseillaise » répétée par la foule, a été entonnée.

De là le cortège s'est remis en marche par les rues de la ville regagnant la « Maison du peuple » où M. Vandervelde, d'une fenêtre du premier étage, a prononcé un discours.

A Liége. — Une manifestation socialiste est partie vers huit heures de la Maison du Peuple. Elle comprenait environ 500 personnes parmi lesquelles beaucoup de gamins. Les manifestants chantaient la « Marseillaise » et la « Carmagnole ». Devant les locaux catholiques et devant les maisons de chefs catholiques, ils ont hué, sifflé, crié : « A bas la calotte ! »

A Anvers. — Les catholiques ont donné hier soir des sérénades aux élus du catholicisme ; de leur côté les libéraux ont fait de même pour leurs hommes. Ces diverses manifestations avaient mis sur pied une foule considérable.

Vers 10 heures la circulation était interrompue à l'Avenue du Kayser devant la demeure du bourgmestre. Les deux manifestations se sont rencontrées et une bagarre violente a éclaté. Les coups tombaient comme grêle et à trois fois différentes la police a dû séparer les manifestants. Plusieurs arrestations ont été opérées. Il y a eu de nombreux blessés.

La demeure du bourgmestre a dû être surveillée toute la nuit par la police.

A Mons. — Lundi vers 3 heures, le député Roger se trouvait dans la salle des Pas-Perdus de la gare de Mons, avec deux de ses amis. Vint à passer une bande de socialistes, qui se mirent à l'injurier de la plus belle façon. A ce moment déjà une bagarre fut bien près d'éclater, et Roger, afin d'éviter des mauvais traitements de la part de ses ennemis, se réfugia à l'« Hôtel du Monarque ». Mais les socialistes avaient juré de se venger et vers 8 heures, sachant que Roger était toujours au « Monarque », ils s'y rendirent à plus de cinquante. A nouveau ils lui adressèrent les injures les plus violentes, et soudain l'un d'eux, lui appliqua sur la figure un soufflet retentissant. Immédiatement, l'hôtelier intervint et empêcha l'agresseur de se livrer à d'autres voies de fait sur Roger.

LES GRÈVES DE TISSERANDS

RENAIX

LA GRÈVE DES TISSERANDS. — Le syndicat patronal a encore eu une réunion, mardi à midi, au siège, café Richard. Aucune décision nouvelle n'a été prise. Le délai fixé pour la rentrée des ouvriers expirant le 1er juin, il faut attendre cete date pour avoir une solution.

Dans différents établissements, 939 tisserands sont rentrés ; dans d'autres des absences ont été constatées sur les présences d'hier.

LES TROUBLES AU CONGO. — La mutinerie s'étend. — Le télégramme officiel annonçant que les ouvriers mutinés, qui s'étaient échappés du fort de Chinkakassa, avaient été rejoints par les troupes de l'Etat et battus, est en contradiction avec une nouvelle qui vient de parvenir du Congo. On assure, au contraire, que plus de cent révoltés ont échappé à cette poursuite. Les mutins ont des armes et des cartouches en grande quantité, et jusqu'à présent on n'a pu les rejoindre. La rébellion est loin d'être terminée. On s'attend à une seconde exécution. Ce ne sont pas seulement les Batétélas qui se sont révoltés à Chinkakassa, mais aussi les Balubas, les Bakusus et les Maniémas.

Dans la charge contre les mutins, un Bruxellois, M. Gepts, a reçu un coup de fusil qui lui a fracassé le coude.

Du côté des mutins, trente ont été tués, et il y a eu un grand nombre de blessés ; une quarantaine ont été faits prisonniers. C'est le commandant Sillye, à la tête d'une centaine de noirs, qui recherche les mutins échappés.

COUR D'APPEL DE BRUXELLES. — Les promesses de mariage. — Un jeune Nivellois M. G..., fils d'un grand filateur de cette ville, se rendit, en 1893, à Aix-la-Chapelle pour y apprendre l'allemand. Il fit la rencontre, là-bas, d'une jeune Liégeoise, de très bonne famille, venue également à Aix pour apprendre la langue du pays. Les deux jeunes gens prirent des leçons en commun — et, cet enseignement leur paraissant plein d'attraits, ils jurèrent de s'épouser.

Mais M. G..., à son retour à Nivelles, n'osa pas avouer cet engagement à son père. Celui-ci apprit néanmoins ce qui s'était passé et mit son fils en demeure de rompre, laisant fille n'étant pas assez riche à son gré. Le jeune homme, très « modéré », alla retrouver son amie, lui annonça la rupture nécessaire — et lui promit 50.000 fr. à titre de dommages-intérêts. Il signa cette promesse.

Un procès s'ensuivit, car la somme ne fut point payée à l'intéressée. Le tribunal de 1re instance donna raison à la jeune fille et condamna le volage jeune homme à payer 40.000 fr.

Sur appel, ce jugement vient d'être confirmé.

LES BELGES ATTAQUES EN CHINE. — Le bruit court que la retraite de plusieurs Belges avec leurs familles est interceptée par les Boxers à Chengh-Sin-Tien, à dix kilomètres de Fengtai. La sécurité des Belges inspire des craintes. La retraite de plusieurs missionnaires sur Pao-Tin-Fou est interceptée.

ACCIDENT DE TRAM A UCCLE. Plusieurs blessés. — Mardi après-midi, un cheval attelé à un camion s'est emporté, chaussée d'Alsemberg et est allé se jeter sur le train électrique Midi-Uccle.

Sept personnes ont été jetées hors du train et ont été blessées plus ou moins grièvement.

L'AFFAIRE SIPIDO. — L'ouverture de la session des assises du 3me trimestre est fixée au 2 juillet prochain. C'est au commencement de cette session que le jury brabançon aura à s'occuper de l'examen de l'affaire de Sipido et consorts.

COUR D'ASSISES DU HAINAUT. — Dans la liste des jurés appelés à siéger au cours de la 2e série des assises qui s'ouvrira à Mons le lundi 25 juin prochain sous la présidence de M. le Conseiller Levy, nous relevons les noms de MM. Jules Houtart, banquier à Tournai ; Louis Prévost, cultivateur à Tourpes, Louis Gosselin, fabricant à Quevaucamps et Charles Crespel, pâtissier à Tournai.

MOUSCRON

UNE SAUVAGE AGRESSION NOCTURNE AU « RISQUONS-TOUT ». — UNE FEMME MORTELLEMENT FRAPPÉE D'UN COUP DE COUTEAU. — DESCENTE DU PARQUET DE COURTRAI. — Le Parquet de Courtrai représenté par MM. Debuschère, procureur du Roi, Lengiers, juge d'instruction, et Bouttens, greffier, accompagné de M. le docteur Peel, médecin légiste est descendu mardi soir à Mouscron par le train de 1 heure 40. Reçus à la gare par M. Vanfleteren, commissaire adjoint de police, les magistrats se sont immédiatement rendus au hameau du Risquons-Tout pour instruire une grave affaire qui s'est passée dans la soirée de dimanche.

Voici les faits : Dimanche soir, vers neuf heures, trois ouvriers de fabrique : Jean Dumoulin, sa femme, Elisa Nuyttens, âgée de 31 ans et leur beau-frère, Jules Van de Steene, regagnaient tranquillement leurs demeures sises au hameau du Risquons-Tout, quand, arrivés à proximité de l'église, ils furent accostés par une bande de six ou sept individus qui, sans motif aucun, brutalisèrent Elisa Nuyttens. Le mari de celle-ci, ainsi que son beau-frère, s'interposèrent pour dégager la femme et c'est alors qu'une rixe sauvage éclata, au cours de laquelle un des agresseurs porta à Elisa Nuyttens un violent coup de couteau dans le dos. La malheureuse victime s'abattit sans connaissance sur la chaussée et, à cette vue, les bandits prirent la fuite. Le mari et le beau-frère sortaient de la bataille, portant de multiples contusions. Ils s'empressèrent autour de la victime qui baignait dans une mare de sang et, aidés d'un passant, la transportèrent dans sa demeure située non loin du lieu de l'agression.

M. le docteur Schepens, mandé en toute hâte, vint prodiguer ses soins à la blessée. Le praticien craint que la pointe du couteau ait atteint le poumon. La blessure est très grave et la moindre complication peut la rendre mortelle.

La police locale, prévenue le soir même, ouvrit aussitôt une enquête qu'elle tint secrète pour découvrir plus facilement la piste des coupables qui sont activement recherchés.

Depuis dimanche, l'état d'Elisa Nuyttens, sans avoir empiré reste toujours très grave. Après l'interrogatoire des victimes de cette criminelle agression, le parquet a regagné Courtrai par le train de 5 h. 50. Nous aurons l'occasion de revenir demain sur cette affaire dont certaines circonstances sont encore entourées de mystère.

DÉLÉGATION PRÈS LE TRIBUNAL DE POLICE. — Un arrêté royal du 15 mai approuve la délégation donnée par M. le bourgmestre de Mouscron à MM. les échevins J. Cappenolle et A. Den Reep pour remplir les fonctions du ministère public près le tribunal de police du canton de Mouscron, en cas d'empêchement de M. le commissaire de police et de M. le bourgmestre.

DOTTIGNIES

UNE CHUTE GRAVE. — Un accident assez grave s'est produit mardi matin dans un bâtiment que l'on construit rue de la Station pour le compte de M. Degaudt, fabricant. Il était environ dix heures et demie, un ouvrier charpentier, M. Cyrille Labbens, âgé de 26 ans, se trouvant occupé au premier étage de la construction voulut descendre par la trappe ; malheureusement il ne s'aperçut pas que celle-ci avait été retirée et il tomba dans le vide d'une hauteur de 3 mètres. Au bruit de sa chute, les camarades de travail de Labbens se portèrent à son secours. L'infortuné ouvrier gisait sur le sol sans connaissance. Le docteur Vanneste, appelé aussitôt, vint en toute hâte. Après avoir donné des soins au blessé le praticien le fit conduire à son domicile en voiture au Quévaucamps. Labbens se plaint de douleurs internes. Sauf complication, son état ne présente aucun caractère de gravité.

HERSEAUX

LE SECRÉTARIAT COMMUNAL. — M. le bourgmestre a désigné M. Devoghelaere, clerc de l'église paroissiale, pour remplir l'intérim du secrétariat communal en remplacement de M. René Houttemane actuellement malade.

UN ECOLIER BLESSÉ. — Mardi dans la matinée vers onze heures et demie, un vélocipédiste roulait à une vive allure dans la direction du Trocadéro. Arrivé en face de l'école communale des garçons, il renversa un jeune garçon qui sortait en ce moment, le fils de M. Angélus Carré, âgé de 14 ans. Sans s'inquiéter de l'état de sa victime, le cycliste continua sa route. Aux cris poussés par le jeune écolier, les voisins étaient accourus et parmi eux l'instituteur qui s'empressa auprès de son élève. Transporté dans la maison voisine, Carré y reçut les soins de M. le docteur Mayeux. Fort heureusement les blessures ne sont pas graves ; elles consistent en quelques contusions au genou gauche. Après avoir reçu les soins que nécessitait son état, la petite victime a été reconduite au domic. de ses parents rue du Long-Bout.

COMPTOIR RÉGIONAL DU NORD

CLAISSE & Cie

TOURCOING, 5, rue Carnot, 5, TOURCOING

CHANGE — ORDRES DE BOURSE — COUPONS

Titres contre Espèces — Espèces contre Titres

Constitution de Sociétés

Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Douleurs. Guérison radicale pour 6 fr. 50 avec

L'ANTIDOLORINE

Dépositaires régionaux pharmacies à Lille, Buisine ; à Roubaix, Couvreur ; à Tourcoing, Bruneau ; Mouscron, Fonder ; Tournai, Brame ; Courtrai, Bossaert. 52700

GUERISON SANS OPÉRATION DU

CANCER

LUPUS TUBERCULEUX

KYSTES, ULCÈRES, FISTULES, GLANDES

par le Docteur MONTAIGNE

spécialiste

160, rue de l'Ommelet

ROUBAIX 62960

COMPAGNIE FINANCIERE

Belge-Française

(BELFRANCE)

Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS
PARIS	DENAIN	BOULOGNE
ROUBAIX	BÉTHUNE	ARMENTIÈRES
TOURCOING	CREIL	CAMBRAI
HAUMONT	ORCHIES	HÉNIN LIÉTARD
VALENCIENNES	CALAIS	ABBEVILLE
LENS	AVESNES	DOUAI
COMPIÈGNE	ANZIN	SAINT-OMER
SAINT-AMAND	BRUAY	HAZEBROUCK
HALLUIN	AMIENS	WORMHOUDT
MONTDIDIER	SAINT POL	DUNKERQUE
DOULLENS	SOMAIN	LA BASSÉE

La **Compagnie Financière Belge-Française** (BELFRANCE), fondée par un groupe franco belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées

Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

BULLETINS FINANCIERS

Paris, 28 mai.

Les séances sont toujours de caractère incertain, difficiles à définir. Sont-elles bonnes, sont-elles mauvaises ? Il est bien difficile de se prononcer.

Tandis qu'un petit nombre de valeurs dont la spéculation s'occupe de préférence montent ou descendent sans autre raison que leur position de place, le reste de la cote *fléchit ou demeure lourd et immobile.*

Telle a été la Bourse de lundi, à laquelle celle d'aujourd'hui ressemble exactement. Sauf exceptions très rares, les reprises sont ajournées, les réalisations se poursuivent et l'ensemble du marché n'a dans son aspect rien de rassurant.

L'approche de la liquidation se fait déjà sentir ; demain elle va commencer par la réponse qui se fera très probablement à des cours peu différents de ceux d'aujourd'hui. On craint toujours une forte tension du prix des reports.

BRUXELLES, 29 mai.

Tenue. — Hausse nouvelle du 4 % Brésilien à 65 1/4 sur l'amélioration du change à Rio à 9 1/8, et reprise du Rio-Tinto à 1554. Le reste est lourd. Extérieur 71 11/16.

Comptant. — L'allure du comptant se modifie. Faiblesse des charbonnages, des zincs. Meilleure tendance en valeurs congolaises. Fermeté des banques. Part de réserve 2435. Cap. nationale financière 190. Les titres russes sont généralement offerts. Dnieprovienne 4367.50. Métallurgique Russo Belge 1040.

Les sociétés russes sont toujours assez malades et jusqu'ici aucun symptôme d'amélioration ne se fait remarquer. On a parlé ces jours-ci d'une commission gouvernementale constituée dans le but de remédier à la situation des sociétés industrielles. Cette commission aurait élaboré un projet d'après lequel elle propose, dit une note que nous avons sous les yeux :

(A.) De passer, pour plusieurs années, à divers charbonnages, des commandes importantes pour les besoins de l'Etat, en faisant immédiatement des avances se montant de 1 1/2 à 2 kopecks par poud, et ce jusqu'à concurrence de la valeur des immobilisations nécessaires à créer de nouveaux sièges d'exploitation. Ces avances seront faites uniqu